

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 13 MARS 2023**

NOMBRE :	L'an deux mil vingt trois
• de Conseillers en exercice 27	Le treize mars
• de présents 23	Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
• de votants 27	Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
	Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire
<b>OBJET</b>	Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN A. AIT BAH A JM. DELANNOY C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET S. GLINEUR C. MERCIER A. DEVEMY S. SPOTO D. RAMEZ V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. GRAND H. LEDOUX G. MONTAY JC. REZIGA
<b>CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CAF</b>	Étaient excusés : B. LE MAIGNENT L. BLONDEAU B. MERESSE L. PHILIPPE
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/03/2023	Procurations respectives à : C. MERCIER G. COLLET C. RIFF C. COLLET
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7/03/2023	Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement, avec effet au 01/01/2023, ainsi que la Convention Territoriale Globale 2021/2024.

### **Adopté à l'unanimité**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 14 mars 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

